



# Conseil Municipal



Séance ordinaire du Mardi 29 mars 2011.

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 mars 2011 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de la convocation adressée le 23 mars 2011.

Étaient présents : M ; Denis THION – M Alex FRISON – Mme Marilynne BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – M. Patrick VERGINE - M. Patrick ARCHENault – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Odile FARGETAS, M. Michel CHAUMETTE – Mme Maryse PAJON, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Agnès GAUBERVILLE, Adjoint administratif de 2<sup>nd</sup> classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

### **1. Approbation du procès-verbal – séance du 22 février 2011.**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février 2011, préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Quelques remarques et précisions sont apportées suite au dernier Conseil Municipal

Mesdames Odile FARGETAS et Françoise BIHOUEE précisent que la remarque exposée à propos de la construction du placier à betteraves de Messieurs Eric CHASSINAT et Stéphane PICARD, ne reflétaient pas que leur avis personnel. Des remarques venaient également d'autres administrés.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2011 par 9 voix pour, 2 membres n'ayant pas signé le registre des procès-verbaux.

### **2. Compte-rendu réunions intercommunales et syndicat intercommunal.**

Les conseillers font le compte-rendu des réunions des différents syndicats dans lesquels ils représentent la commune.

- Madame Marilynne BOURDELOIS fait le point sur la construction du stade de Nibelle. Elle informe le Conseil Municipal que la cotisation au SIIS de Nancray 2011 sera de 284 euros. Ce montant sera porté au budget principal 2011.

- Monsieur Patrick ARCHENault, expose les divers points évoqués lors de la dernière réunion du SIRIS. La participation annuelle 2011 sera de 38849.56 euros. Ce montant sera porté au budget principal 2011.

- Monsieur Denis GIGAULT a participé à la réunion du SIERP. Il précise que notre demande de subvention, pour les nouveaux luminaires dans le cadre des travaux Face C à bien été enregistrée.

Monsieur Michel CHAUMETTE fait le point sur les travaux effectués par le Syndicat de la Rimarde, particulièrement la pose de la passerelle au confluent des 2 Rimardes. Il informe le Conseil Municipal que la cotisation 2011 au Syndicat de la Rimarde sera de 3100 euros. Ce montant sera porté au budget principal 2011.

Monsieur le Maire fait le compte-rendu sommaire du dernier conseil communautaire Communauté de Communes du Beaunois. Il informe de l'état d'avancement de l'étude PLH et de celle sur les capacités financières de la Communauté de Communes du Beaunois et des communes adhérentes. Il informe le conseil des démarches entreprises par le Président au sujet des décisions d'attribution de subvention 1% Paysages et développement de l'autoroute A19.

### **3. Personnel.**

#### **3-1 Reprise de Richard FELTIN**

Monsieur Richard FELTIN, a repris son poste depuis le 22 mars 2011. Son contrat à durée déterminée sera renouvelé jusqu'au 19 octobre 2011.

Le nouveau contrat se découpera mensuellement de la façon suivante : 20 heures en CAE et 15 heures sur un contrat à durée déterminée ordinaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Accepte la proposition.

➤ Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès le Pôle Emploi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jérôme PIAU a été embauché 20 heures par semaine en CAE depuis le 8 mars 2011 jusqu'au 7 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité,

### **4. Finances.**

#### **4-1 Acceptation d'un chèque GROUPAMA et du chèque CNAS.**

Le Conseil Municipal accepte le chèque **GROUPAMA** en remboursement :

Des indemnités journalières de Monsieur Cédric CONSTANT, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2011 pour un montant de **2082.84 euros**.

Le Conseil Municipal accepte le chèque du CNAS, d'un montant de **138.36 euros**, en remboursement d'un excédent de cotisation 2009.

#### **4-2 Examen et vote de divers devis**

##### **4-2-1 Devis REDON**

Monsieur le Maire donne lecture du devis pour le renforcement du trottoir 4 rue du Moulin. Devis 2010191 pour un montant de **548.96 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Accepte le devis N° 2010191 de **REDON** pour un montant de **548.96 euros TTC**

#### **4-2-2 Devis BONNEFOY**

Monsieur le Maire fait lecture des deux devis reçus pour l'entretien du réseau d'assainissement à raison d'1/3 par an.

- **SOA**, contrat du 18 mars 2011. Longueur de curage de réseau : 1484ML montant HT **2112.84 euros** par an soit **6338.52 euros HT** pour 3 ans pour une longueur totale de réseau de 4450.00 ML
- **BONNEFOY** devis 11 03 431 BP. Longueur de curage de réseau : 1484 ML, montant HT **1455 euros** par an soit **4365.00 euros HT** pour 3 ans pour une longueur totale de réseau de 4450.00 ML.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis N° 11 03 431 BP de **BONNEFOY** pour un montant de **1455 euros HT par an pour 3 ans.**

#### **4-2-3 Devis ROGUET – Eau Potable**

Monsieur le Maire fait lecture du devis de l'**EURL ROGUET** pour la fourniture de deux bornes de comptage à installer 2 rue de l'Égalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis N° DV1645 d'un montant de **695.59 euros TTC**

#### **4-2-4 Devis GRILLON**

Monsieur le Maire fait la lecture du devis de l'entreprise **GRILLON**. Des travaux avaient été prévus pour l'écoulement de l'eau Pont sur la Rimarde, la réfection des avaloirs au niveau des feux, et l'aménagement de l'entrée du cimetière. L'embauche de Monsieur Jérôme PIAU, nous permet de retenir l'intervention de l'entreprise GRILLON uniquement pour les avaloirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la partie du devis 11010, correspondant à la pose des avaloirs, pour un montant de **1 890.78 euros HT.**

#### **4-2-5 Devis PAYSAGE DU GATINAIS**

Monsieur le Maire fait la lecture du devis numéro 293111 du 29 janvier réalisé par l'entreprise **PAYSAGE DU GATINAIS**, concernant la plantation d'arbres à la station.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse le devis. Il fera réaliser ces plantations par l'employé communal.

#### **4-2-6 Devis DAUDIER**

Monsieur le Maire fait la lecture du devis du 22 février 2011, de l'entreprise **Pascal DAUDIER**, pour la vidange et nettoyage des 3 pompes du réseau collectif. C'est une offre de prix trimestriel. Le montant du devis s'élève à **358.80 euros TTC** par intervention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis du 22 février d'un montant de **358.80 euros TTC** par trimestre.

#### **4-2-7 Devis SERINOVE**

Monsieur le Maire fait la lecture des devis 00900119 pour la fourniture de plaques de rue et de numéros de rue et du devis 00900120 pour la fourniture de panneaux de circulation routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis 00900119 pour un montant de **570.01 euros TTC**
- Accepte le devis 00900120 pour un montant de **871.32 euros TTC**

### **4-3 Remboursement anticipé du prêt relais Caisse d'Epargne.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'encaissement de la subvention de l'Agence de l'Eau sur le budget assainissement, nous sommes en mesure d'effectuer un remboursement anticipé d'un montant de **42 000 euros**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Accepte le remboursement anticipé d'une partie de prêt numéro 7887248/7901613, pour un montant de **42 000 euros**.

## **5. Budgets Eau – Assainissement 2011.**

### **5-1 Taux des redevances pollution domestique et collecte domestique**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'agence de l'eau Seine Normandie, nous annonçant les taux pour 2011.

- Redevance pollution domestique : taux écrêté pour l'année 2011 = **0.3192**
- Redevance collecte domestique : taux écrêté pour l'année 2011 = **0.2400**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ Accepte d'appliquer ces taux pour 2011.

### **5-2 Compte de Gestion 2010**

#### **↳ Service Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion pour l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion des services de l'eau et du service assainissement dressés, pour l'exercice 2010, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 5-3 Compte Administratif 2010

#### Service Eau

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2010 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
RECETTES	32 558.02 €	53 491.72 €	86 049.74 €
DEPENSES	23 489.19 €	110 227.84 €	133 717.03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>9 068.83 €</b>	<b>-56 736.12 €</b>	<b>- 47 667.29 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR	87 865.46 €	64 107.46 €	151 972.92 €
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	- 22 375.54 €		-22 375.54 €
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	65 489.92 €		
RESULTAT CUMULE	<b>74 558.75 €</b>	<b>7 371.34 €</b>	<b>81 930.09 €</b>

Hors de la présence du Monsieur Denis THION, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif du budget annexe **Eau 2010**.

#### Service Assainissement

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2010 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
RECETTES	177 832.47 €	414 401.46 €	592 233.93 €
DEPENSES	9 085.57 €	860 244.15 €	869 329.72 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>168 746.90 €</b>	<b>- 445 842.69 €</b>	<b>- 277 095.79 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR	3696.44 €	- 880.49 €	2 815 95 €
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT			
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	3 696.44 €		
RESULTAT CUMULE	<b>172 443.34 €</b>	<b>- 446 723.18 €</b>	<b>- 274 279.84 €</b>

#### Pour information :

Restes à réaliser : recettes	459 644.54 €
---------------------------------	--------------

Hors de la présence du Monsieur Denis THION, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif du budget annexe **Assainissement 2010**.

## **5-4 Affectation des résultats**

### **Service Eau**

Le Conseil Municipal,

Constatant les résultats de clôture suivants :

- **74 558.75 euros** d'excédent de fonctionnement.
- **7 371.34 euros** d'excédent d'investissement.

AFFECTE la somme de **74 558.75 euros** en recettes de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté)

### **Service Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Constatant les résultats de clôture suivants :

- **172 443.34 euros** d'excédent de fonctionnement.
- **- 446 723.18 euros** déficit d'investissement.

AFFECTE la somme de **172 443.34 euros** en recettes de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté)

## **5-5 Budget Primitif 2011**

Madame Maryline BOURDELOIS présente les **budgets 2011**.

### **Service Eau**

1. En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **101 705.95 euros**.
2. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **28 250.31 euros**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'eau 2011 à l'unanimité.

### **Service Assainissement**

1. En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **220 066.16 euros**.
2. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **772 046.00 euros**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'assainissement 2011 à l'unanimité.

## **6. FACE C enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux vont débuter début avril 2011.

Il fait la lecture du devis SOMELEC, DV/72/ECP/TRA/00245/11. Ce devis complémentaire concerne le remplacement des luminaires de la place du 14 juillet et ceux de l'église.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte le devis SOMELEC DV/72/ECP/TRA/00245/11 pour un montant de **4 964.60 euros TTC**.
- Il sollicite la Communauté de Communes du Beaunois pour porter ce dossier pour la partie des travaux espaces publics Mairie-Eglise dans le cadre de l'opération Cœur de village.

## **7. Cœur de Village.**

Monsieur le Maire fait la lecture du contrat d'architecte numéro 1 pour les travaux de réfection de la Mairie et des espaces publics Mairie-Eglise. Le montant de ce contrat est de **12 018.42 euros HT**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ Accepte le devis d'honoraires

➤ Il sollicite la Communauté de Communes du Beaunois pour porter ce dossier pour la partie des travaux espaces publics Mairie-Eglise dans le cadre de l'opération Cœur de village.

## **8. Urbanisme.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses démarches en cours.

Il fait la lecture de la réponse de Préfecture concernant le projet d'expropriation de la maison PRINCIPE, 10 Grande Rue. Diverses pièces sont nécessaires pour compléter le dossier et faire aboutir la procédure.

## **9. Divers.**

### **9-1 Affaires scolaires.**

Monsieur le Maire a été contacté par le principal du collège de Beaune. Un collégien de la commune est absent du collège de façon répétée sans aucun motif. Une convocation est adressée à la famille.

### **9-2 Décharges sur terrains privés.**

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours. La gendarmerie a proposé de venir constater.

### **9-3 Devis INEO Fibre Optique.**

Monsieur le Maire fait la lecture du devis de la société **INEO**, suite à notre demande. La mise en place d'un réseau Fibre Optique dans le cadre des travaux d'enfouissement de la commune s'élèverait à **22 877.81 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Vu le coût très élevé du devis, ne réalisera pas ces travaux.

### **9-4 Remerciements pour versement de subventions.**

Monsieur le Maire fait la lecture des courriers du Souvenir Français, de l'Ecole maternelle de Chambon et de la Société de Chasse de Courcelles, remerciant des subventions accordées.

### **9-5 Visite des chemins ruraux et d'exploitation.**

Monsieur le Maire propose que cette visite soit organisée le Mardi 10 mai 2011 entre 18 heures et 20 heures .

### **9-6 Fête de la Rimarde – Demande de subvention FAC.**

Monsieur le Maire expose le projet d'animation de la Fête de la Rimarde par la société MUSICARUE, pour un montant de **250.00 euros TTC**.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité,

➤ Autorise le Maire à signer les documents nécessaires et à inscrire au budget 2011, le montant de cette prestation.

➤ Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention FAC au près du Conseil Général.

➤ Demande l'autorisation de préfinancer les dépenses qui seront attachées à cette subvention.

➤ Présentera d'autres devis dans ce cadre.

### **9-7 Orgue de l'Eglise.**

Monsieur Yves FOSSAERT, facteur d'orgue, est venu dans la commune examiner l'orgue de l'église.

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu de la visite reçu le 20 novembre 2010. L'orgue est en très mauvais état. Il apparaît nécessaire de le démonter et de sécuriser les tuyaux récupérables avant de commencer les travaux d'électricité dans l'Eglise.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **9-8 Route d'Arconville**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu une réunion avec Monsieur Laurent WEBER, de la Communauté de Communes du Beaunois. La route d'Arconville sera refaite sur les parties dégradées de Courcelles au croisement par grandes pièces, avant l'été.

### **9-9 Travaux RD44- Passerelle Rimarde – Mur ancien cimetière.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en cours par la DRD, le Syndicat de la Rimarde et l'employé communal.

### **9-10 Logement Communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du logement communal déménagera le 1<sup>er</sup> mai. Le conseil ne mettra pas ce logement à la location, avant la fin des travaux de restauration et de réaménagement.

### **9-11 Travaux 2 rue de l'Egalité.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux du 2 rue de l'Egalité. Il précise que nous avons reçu des demandes d'attribution de logement. Une d'entre elle a été envoyée à la SIAP.

Des demandes de location peuvent être reçues en Mairie.

### **9-12 Caniveaux rue du Pourtour.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de reprise des caniveaux rue du Pourtour, vont reprendre.

En contre partie de mal façon, la société CRAMBES, nous accorde un avoir de **500 euros** sur l'installation du bateau 9 place du 14 juillet.

### 9-13 Autres.

Plusieurs conseillers font état de plaintes d'administrés concernant les aboiements répétés et continus de jour comme de nuit de plusieurs chiens sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà adressé des courriers demandant aux propriétaires d'apporter une solution à ces nuisances, ne souhaitant pas dans un premier temps user de ses pouvoirs de police. Il regrette le manque de réactivité et de bonne volonté de certains propriétaires.

La prochaine séance est fixée au **19 avril 2011 à 20 heures.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à **23 heures 45.**

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUEE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	